

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

**OBJET :** Coopération décentralisée - Appel à Projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères promouvant l'Engagement en VOLontariat des jeunes dans le cadre d'une mobilité internationale  
Le Projet EnVoL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de valider l'engagement de 110.000 € du Conseil départemental tel que présenté dans le dossier de candidature déposé auprès du MEAE,
- d'autoriser la participation financière relevant de la direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes d'un montant de 55.000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23.000 €,
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en 2 mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Un titre de recette sera alors émis.

La dépense d'un montant de 55.000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée